

d'une manière étonnante, et on ne trouve ou ne compte seulement qu'en très-minime proportion ceux qui n'ont pas rempli les attentes de leurs patrons. On les amène à la maison de refuge où ils sont traités avec la plus grande bonté; on les place, on les engage avec beaucoup de précautions; une fois placés, on les surveille autant que peuvent le permettre l'étendue du territoire et le petit nombre des co-opérateurs; s'ils reviennent, ils sont traités avec la même bonté, et de nouveau placés avec précaution; si (comme le cas se présente naturellement quelquefois) ils reviennent malades, on leur donne les soins nécessaires; en un mot, on les traite à la maison et en dehors, comme ils seraient traités par des parents. Je n'ai pas toujours été sûr que l'extrême bonté qu'on témoignait aux enfants, ne leur était pas préjudiciable, en ce qu'elle pouvait tendre à leur rendre la maison trop attrayante, comparée avec les places du dehors. On ne peut douter que les enfants reçoivent les mêmes soins que leur donneraient leurs propres parents; on ne saurait nier non plus que les résultats en sont généralement excellents. Comme j'ai pu la juger—et je le répète je l'ai vu fonctionner d'assez près pour pouvoir en parler avec assurance—cette entreprise est une œuvre de charité religieuse, conduite en aussi stricte et complète conformité avec les principes de religion et de charité que je pense la chose possible.

Q. Avez-vous vu le récent rapport de M. Doyle adressé au président du bureau officiel local anglais; et si vous l'avez vu, qu'en dites-vous;

R. Je n'ai eu le temps de voir le rapport de M. Doyle qu'à la hâte. Mais, pour me servir des expressions les plus douces possibles je crois qu'il est rempli d'erreurs et d'idées fausses; qu'il est l'œuvre d'un commissaire préparé à voir, entendre, accuser ou suspecter quoique ce soit suivant les inévitables préventions puisées aux bureaux d'administration du système établi en Angleterre par la loi sur le paupérisme, et auquel le rapide passage qu'il a fait ça et là au Canada a complètement manqué de faire perdre ses préjugés, et de donner aucune idée juste de ce qui peut ou ne peut se faire, en bien ou en mal, dans un pays si différent de l'Angleterre que l'est le Canada, sous le rapport de la pauvreté autant que de la richesse. Les enfants et les adolescents étant grandement retranchés, la main-d'œuvre rare, les gages élevés, le capital ne croissant que dans la mesure de nos besoins, sans danger d'accumulation dans un trop petit nombre de mains,—en un mot, la rigoureuse et profonde ligne de division qui sépare le riche du pauvre en Angleterre, étant inconnue ici —il ne peut exister de cas où la cruauté et les mauvais traitements qu'on exerçât avec quelque peu de persistance contre des enfants ou des adolescents, pussent rester longtemps cachés. Les co-opérateurs de Mlle Macpherson font tout en leur possible pour choisir de bonnes maisons pour les enfants, et il est reconnu qu'ils réussissent presque toujours bien. Si, comme ce ne peut manquer, il leur arrive de temps à autres de commettre des erreurs d'après les habitudes sociales du pays, on peut être moralement certain qu'un voisin ou un autre, si non toute la population environnante, protégera l'enfant. En outre de leurs visites, les dames et les messieurs de l'œuvre entretiennent par lettres une correspondance constante avec et au sujet des enfants. Il est parfaitement connu partout que les maisons de refuge portent aux enfants le plus grand intérêt, et il est impossible qu'on puisse pendant bien peu de temps exercer contre les enfants quelque sérieux préjudice, sans que la chose vienne à la connaissance des directeurs et que ceux-ci s'en occupent et y remédient. Naturellement, les visites et les correspondances sont de la nature la plus amicale possible. Il ne pourrait en être autrement. Le Canada n'a pas de lois sur le paupérisme, il n'a pas non plus de classes distinctes de riches ou de pauvres à soumettre à de telles lois. Et quelle que soit la rareté de la main-d'œuvre et le prix qu'on attache aux enfants à mesure qu'ils grandissent, notre population ne se soumettrait jamais à aucun système d'intervention officielle dans la liberté qu'elle réclame pour ses affaires de famille. En un mot l'on détruirait l'œuvre dans sa base, si jamais l'on tentait sérieusement de donner à son fonctionnement ce trait caractéristique. Ce qu'il faut, c'est de mêler aussi promptement que possible ces jeunes gens au gros de notre population, les soustraire à toute marque distinctive, et les rendre aussi profondément canadiens que s'ils fussent nés dans le pays. Les tenir constamment sous le contrôle d'un corps d'officiers publics faisant fonctionner autour d'eux tout un système d'investigations, de rapports, etc., dont peut s'accommoder